



**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 2 FEVRIER 2023 18 heures
Mairie – Grand Chemin Val de Gellone
34150 SAINT GUILHEM LE DT**

*Retransmis en direct sur <https://youtu.be/3pLqZFwfjpo>
& <https://studio.youtube.com/video/uJFb2pUXr7k>*

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, KROSGDAHL A, STEHLE C

Absent : NICAISE V, QUEVREUX M

I- AVANT CONSEIL :

M. le Maire souhaite la bienvenue au public pour ce premier conseil de l'année 2023.

Les festivités de fin d'année ont été couronnées de succès : le 17 décembre, Noël au Village empreint d'une ambiance chaleureuse et conviviale s'est déroulé sur la place de la liberté et a été clôturé par le tir du feu d'artifice ; le dimanche 15 janvier a eu lieu la cérémonie des vœux à la population à la salle Gouberne ; ce fut l'occasion pour le Maire de dresser un bilan des actions entreprises par le Conseil Municipal en partageant la galette et trinquer à la nouvelle année. La carte de vœux a été fortement appréciée notamment par les élus des communes voisines.

M. le Maire rappelle que les travaux de consolidation des fenêtres du Château du Géant sont en cours et l'on peut d'ores et déjà se rendre compte du travail accompli. Les travaux, au vu des intempéries, ont été interrompu un laps de temps.

La deuxième phase de travaux fera l'objet de demandes de subventions. Le château n'étant pas classé Monument Historique, pour prétendre à une subvention régionale nous devons démontrer l'attrait touristique de l'édifice. M. le maire propose de réfléchir à un sentier de promenade qui ferait une boucle passant par le Cabinet du Géant et redescendant par le GR.

M. le Maire informe qu'il a participé à une visite de la maison « Flandre » en présence des dirigeants de l'Office de Tourisme et de la Communauté de Communes mais aussi des services de la Drac qui veillent au projet de rénovation.

La première étape du projet de déplacement de l'autel dit de Guilhem sera une phase d'étude. En effet, les services de la Drac sont favorables au retour de l'Autel dans l'Absidiole nord à condition qu'une étude soit réalisée afin de mettre en évidence les conditions optimales de conservation (hydrométrie), de mise en valeur (luminosité..) et de sécurisation. Un devis a été réalisé mais nous sommes dans l'attente de devis supplémentaires qui feront ensuite l'objet de demandes de subvention.

Un gros travail sur la signalétique a été entrepris par la société Anagram. Les élus et les agents ont été mis à contribution afin de réfléchir à la mise en place d'une nouvelle signalétique. Beaucoup d'information sont à communiquer aux visiteurs. Il s'agit de réaliser une information utile et précise pour tous les usagers et de trouver les emplacements adéquats.

Plusieurs chantiers seront réalisés en 2023 ; certains seront réalisés en régie directe par le service technique de la commune qui a accueilli un nouvel agent ; Jérôme Niel. D'autres travaux seront réalisés par des artisans locaux.

- Ancienne Eglise Saint Laurent : réaménagement intérieur pour redonner toute sa grandeur à ce lieu.

- Le local de police : des petits travaux de rénovations

- Le théâtre de verdure : la première phase de travaux a bien débuté : placo, électricité, chauffage. Reste à réceptionner les menuiseries ; la peinture sera faite par le service technique.

- La deuxième phase portera plus particulièrement sur des travaux extérieurs ainsi que des aménagements au niveau des toilettes et de la buvette. 2023 sera une année d'étude.

- Les appartements des Logis Verts seront dans un premier temps soumis à un diagnostic énergétique afin d'estimer la consommation d'énergie et les taux d'émission de gaz à effet de serre. Des travaux seront par la suite sûrement à prévoir.

- Jean-Philippe Moresmau, 1^{er} adjoint, présente le bilan de transparence du 4^{ème} trimestre 2022.

Il énonce la participation de M. le maire à 98 réunions au cours de ce trimestre (73 pour le compte de la mairie et 25 pour le compte de la CVVH. Le temps passé à exercer cette mission d'élu correspond à un emploi équivalent temps plein. Pour faire face à ces obligations, M le maire s'est déplacé notamment à Narbonne, Carcassonne et Ajaccio.

M. Rospars est surpris ; bien qu'il sache que le rôle d'un élu est de consacrer du temps au service de la collectivité, il se pose la question de l'intérêt de détailler le planning de M. le Maire.

M. Moresmau précise que cela est inscrit dans le Pacte de Gouvernance qui a été adopté en début de mandat et qu'on ne se rend pas forcément compte du temps passé à représenter la commune aux différentes réunions ainsi que du temps passé à s'occuper des différents dossiers en cours.

- Mme Farhi pose la question du lierre qui se trouve Rue Cor Nostra Dona ; ce lierre apporte de l'humidité à son bâtiment et de l'insécurité pour les passants. M. le Maire l'informe que le service technique de la commune interviendra pour enlever le lierre gênant.

Mme Farhi en profite pour questionner le conseil Municipal sur la source du bout du Monde.

M. le Maire lui répond que suite à la coloration à la fluorescéine de la source, l'hydrogéologue est en train de rédiger son rapport avec ses conclusions. D'ores et déjà nous supposons fortement que la source et ses réseaux souterrains ont un débit abondant. Lorsque le forage sera réalisé, le captage de la source ne sera plus nécessaire ; on pourrait alors imaginer utiliser une partie de l'eau de la source pour irriguer les jardins et alimenter les fontaines. A l'heure où certaines communes comme Argelliers ne délivre plus de permis de construire par manque d'eau, notre commune pour l'instant n'est pas concerné par cette problématique.

- M. Rospars pose une question au sujet du chemin communal qui passe derrière les habitations à partir de la rue du Planol et qui redescend (chemin des cotes) en longeant toutes les maisons. Il sollicite la Mairie pour savoir si ce chemin pourrait être entretenu car il s'est fortement dégradé et son accès est aujourd'hui impraticable. Il serait judicieux de le nettoyer afin de le rendre accessible car il est l'unique accès aux cotes en cas d'incendie.

M. le Maire lui répond qu'effectivement dans le cadre des obligations légales de débroussaillage, ce chemin sera remis en service avec peut être un portillon pour dissuader les visiteurs de s'y aventurer.

M. Benoit Gilhet s'est rendu en présence du policier municipal en pourtour des habitations du village afin de délimiter les zones soumises aux obligations légales de débroussaillage et donc exposées au risque incendie feux de forêt. Il est très important pour notre commune de bien

appliquer le règlement de débroussaillage car de très nombreuses habitations sont entourées de végétation. L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres.

L'assistance n'ayant plus de questions, M. le Maire suggère de passer à la séance du Conseil Municipal.

II- SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal du dernier conseil Municipal du 2 Février 2023. **Adopté à 8 voix pour et 1 abstention**

M. Moresmau JP est désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, M. le Maire propose de passer aux votes des délibérations.

Délibération 01-2023 : Signature d'une convention tripartite de financement entre Hérault Transport, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et la commune de Saint-Guilhem le Désert relative à la mise en place d'une navette de transport pour divers évènements et manifestations.

Dans le cadre du développement de l'éco mobilité et de la fréquentation sur le territoire, des navettes sont développées sur le Grand Site de France Gorges de l'Hérault. Dès 2009, une navette estivale a été mise en place entre le site du Pont du Diable et St-Guilhem-le-Désert, dans le cadre d'un portage par Hérault transport. En 2011, une navette complémentaire a été mise en place entre le pont du Diable et Argileum-La Maison de la Poterie à St Jean de Fos, portée par la communauté de communes. Ce dispositif a été élargi en 2023 à 3 autres communes portes du Grand Site.

Aujourd'hui, il est proposé d'élargir les dispositifs de navette du Grand Site aux week-ends et jours fériés évènementiels lors desquels cela serait utile.

Dans ce contexte, M. le Maire a sollicité la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et Hérault Transport pour mettre en place une navette entre le parking du Grand Site au pont du Diable et le village de St-Guilhem-le-Désert lors de journées d'animations, de manifestations culturelles ou autres évènementiels, les week-ends et jours fériés, durant la période d'Octobre à Avril. Dans ce cadre, la CCVH mettrait à disposition son parking ainsi que le quai et l'aire de retournement pour la navette au pont du Diable.

La Commune de Saint-Guilhem-le-Désert, demandeuse, prendra quant à elle entièrement en charge le coût des services. La convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre Hérault Transport, la CCVH et la Commune de Saint-Guilhem-le-Désert. La convention prend effet à compter de sa signature jusqu'à la fin de l'année 2023. Elle sera renouvelée tacitement 3 fois pour une durée annuelle.

M. le Maire propose donc à l'Assemblée :

- de valider les termes de la convention ci-annexée à conclure avec Hérault transport et la CCVH en vue de la mise en place d'une navette de transport pour divers évènements ou manifestations,
- de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif

Vote : 8 pour – 1 abstention

Délibération 02-2023 : Demande de subvention DETR : Réaménagement de l'aire de Jeux Espace Vert Max Rouquette :

M. Moresmau présente le projet de réaménagement de l'aire de Jeux de l'Espace Vert Max Rouquette dont le coût prévisionnel est estimé 48 244 € sur la base de devis d'un estimatif.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics Etat	DETR-DSIL	26 534 €	55 %
Communauté communes Vallée de l'Hérault	Fonds de concours	10 725 €	22 %
Autofinancement	Fonds propres	10 985 €	23 %
Total HT		48 244 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la réalisation du projet présenté estimé à 48 244 € HT, approuve le plan de financement exposé et autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des Co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Vote : 9 pour

Cette opération ne sera réalisée que si les financements sont obtenus ; certains jeux seront gardés et d'autres remplacés.

Délibération 03-2023 : Demande de subvention à l'Etat dans le cadre des Fonds Verts pour les travaux de modernisation de l'éclairage public :

M. le Maire présente le projet de modernisation de l'éclairage public pour les axes Grand Chemin du val de Gellone et Route départementale (Avenue Saint Benoit d'Aniane et Avenue Guillaume d'Orange). Le coût prévisionnel est estimé 18 820 € sur la base de devis estimatifs. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre des fonds verts.

La modernisation de l'éclairage public rentre dans le champ d'application de ce fonds. Notre commune a engagé cette rénovation sur l'ensemble de son parc d'éclairage public depuis 2019 mais deux tranches sont encore à réaliser. Le but étant de réduire la consommation d'énergie et de réduire la facture énergétique.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics Etat	Fonds Verts	15 056 €	80 %
Autofinancement	Fonds propres	3 764 €	20 %
Total HT		18 820 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la réalisation du projet présenté estimé à 18 820 € H, approuve le plan de financement exposé et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre des fonds verts.

Vote : 9 pour

La séance est levée à 19h30.

Robert SIEGEL
Maire de SAINT GUILHEM LE DESERT

Jean-Philippe MORESMAU
Secrétaire de Séance

Approuvé en séance du conseil Municipal du **16 MARS 2023**
Mis en ligne sur <https://www.saint-guilhem-le-desert.com> le



Grand Chemin du Val de Gellone - 34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tel 04 67 57 70 17 – Courriel : mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com



Patrimoine Mondial
de l'UNESCO